

FPT

FMS



Formation préparatoire au marché du travail

Guide d'organisation des stages en milieu de travail

A - Présentation

Les stages en milieu de travail constituent un élément important du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Concernés dans l'ensemble des disciplines du parcours, les stages sont plus directement associés aux programmes d'insertion professionnelle et de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé dont ils font partie intégrante. L'organisation des stages en milieu de travail se révèle un exercice qui nécessite de multiples interventions et met en relation de nombreux partenaires dans un contexte ouvert, dynamique et respectueux des couleurs propres à son milieu.

CE GUIDE :

- fournit des **références** pour soutenir les intervenants en tenant compte des orientations du programme de formation, des besoins des élèves et des caractéristiques de leur milieu socio-économique;
- offre des indications sur l'**organisation scolaire** (les stages, la conception de la grille horaire, l'allocation et l'affectation des ressources);
- définit le **partenariat** à établir entre l'école et l'entreprise (l'appel aux milieux de stages et les ententes formelles à établir avec l'employeur partenaire);
- met l'accent sur l'**intervention** auprès de l'élève (le choix d'un stage relié au plan de formation, les mesures d'accompagnement pour son intégration et sa progression en milieu de travail).

B - Actions stratégiques du superviseur du milieu de travail

Créer un environnement propice à l'apprentissage	Accompagner l'élève en milieu de travail	Participer à la reconnaissance des progrès et des besoins du stagiaire
<p>Le superviseur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● prend connaissance du plan de formation et des besoins de l'élève; ● prévoit l'installation de l'élève à son poste ou à son lieu de travail; ● accueille l'élève et l'aide à s'approprier la culture de l'entreprise; ● aide l'élève à situer ses objectifs de formation par rapport aux activités de l'entreprise; ● clarifie les attentes, les exigences et les limites du séjour en entreprise. 	<p>Le superviseur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● s'assure de la sécurité du stagiaire et du respect des règles de santé et sécurité par ce dernier; ● propose des situations d'apprentissage formatrices dans le contexte productif de l'entreprise; ● communique clairement ses instructions; ● démontre les tâches à accomplir en verbalisant ses actions et marches à suivre; ● guide le stagiaire dans l'exécution des tâches; ● assure une progression graduelle du degré de difficultés dans les activités de travail; ● accorde du temps au stagiaire pour résoudre des problèmes et réfléchir sur son action; ● encourage l'initiative en valorisant les idées nouvelles et en donnant le droit à l'erreur; ● précise les liens entre les tâches proposées et le plan de formation du stagiaire; ● collabore avec le superviseur du milieu scolaire. 	<p>Le superviseur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● observe le stagiaire en situation dans les activités de formation; ● rétroagit régulièrement auprès du stagiaire afin de soutenir son rendement et de l'aider à augmenter sa confiance; ● met en relief la réussite des apprentissages; ● communique ses observations au superviseur du milieu scolaire.

C - Éléments à considérer pour la mise en œuvre du parcours de formation axée sur l'emploi _ PFAE (3)

1- ORGANISATION SCOLAIRE

1.1- LA GRILLE HORAIRE

● **Conception d'une pièce maîtresse** dans l'intérêt de l'élève et le respect des encadrements :

- temps prescrit;
- temps non réparti exclusif à la formation générale (projets d'enrichissement, de réinvestissement ou pour un programme local supplémentaire).

● **Règles d'application :**

- moment fixe à l'horaire, pendant toute l'année, pour les spécialistes et les locaux spécialisés;
- révision occasionnelle de la grille et insertion de périodes interchangeable pour l'exigence des stages;
- attention particulière aux matières : insertion professionnelle, préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, préparation au marché du travail (*) dont le temps prescrit doit être réparti de façon à permettre une intervention pédagogique collective régulière en classe, en alternance avec chaque séjour en milieu de travail (il est suggéré d'allouer une période par semaine, en classe, durant les périodes de stages).

(*) Cette partie du programme en classe permet le retour réflexif et le partage des apprentissages, propose de nouveaux apprentissages, relance le prochain séjour en entreprise et inversement. Chaque séjour en entreprise permet de réinvestir les apprentissages réalisés en classe tout en proposant le développement de compétences spécifiques.

● **Répartition du temps en formation pratique :**

- Distribution des stages : processus gradué, ajusté aux besoins de formation et au degré d'autonomie des élèves (plus court au début, plus allongé vers la fin de la formation), se déroulant selon un horaire régulier.
- 80 % du temps alloué aux matières *insertion professionnelle et préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* se passe en milieu de travail.

Note : Il conviendra d'enchâsser au moins 375 heures de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé à même les 600 heures de la 3^e année de l'insertion professionnelle, pour l'élève qui emprunte la passerelle FPT → FMS. L'élève continue en FPT pour les autres matières.

● **Propositions de modèles** pour les milieux à faible population, avec l'organisation d'une classe d'âge hétérogène – cycle de 10 jours – 4 périodes de 75 minutes par jour. (pages 15 à 28)

1.2- LES RESSOURCES

● **Allocation et affectation judicieuse des ressources** pour dégager du temps suffisant à la réalisation de tâches déterminantes sur une base régulière tout au long de l'année :

- encadrement des élèves à l'école pour persévérance et stabilité;
- recrutement des milieux de stages;
- supervision des stages;
- soutien aux superviseurs du milieu de travail ;
- disponibilité du personnel des services éducatifs complémentaires;
- collaboration d'un conseiller d'orientation.

● **Repères suggérés :** vu le nombre de stagiaires et la distance à parcourir entre chaque milieu de stage :

- temps moyen de 30 minutes par semaine par élève;
- durée de 50 minutes en moyenne, par mois, pour la rencontre de concertation entre le superviseur du milieu scolaire et celui du milieu du travail;
- activités de supervision des stages :
 - un enseignant
ou
 - l'ensemble du personnel enseignant de l'équipe-cycle pour permettre un enseignement intégré des éléments observés en milieu de stages avec les contenus de formation des programmes.

C - Éléments à considérer pour la mise en œuvre du parcours de formation axée sur l'emploi _ PFAE (3)

2- PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE

2.1- RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES MILIEUX DE STAGE

- Un préalable : bonne connaissance des programmes *insertion professionnelle et préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé*.
- Évaluation attentive du marché local et régional de l'emploi (taux de placement actuel et prévisible, taux de roulement du personnel).
- Présentation de capsules d'information et de sensibilisation auprès d'employeurs pour susciter la responsabilisation collective.
- Conception d'outils de promotion.
- Visites dans les entreprises : contact personnalisé et avantage d'un réel partenariat pour une relève compétente de l'entreprise.
- Appel à la solidarité et à la générosité des employés.
- Appel aux parents des élèves pour initier un partenariat.
- Admissibilité à certaines mesures d'aide financière et du 1 % de la masse salariale réservé à la formation :
 - <http://inforoutefpt.org/creditimpot/>
 - http://www.emploiquebec.net/publications/pages-statistiques/00fnfmo_guidegeneral.pdf
- Accompagnement du partenaire employeur (présence régulière d'un représentant de l'école et modalités pour des contacts rapides).
- Qualifications, compétences et attitudes de l'intervenant du milieu.
- Reconnaissance et valorisation de l'apport des entreprises et des organismes à la formation des élèves.

2.2- CONCEPTION D'UN RÉPERTOIRE D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES PARTENAIRES

- Renseignements relatifs à la taille de l'entreprise, ses champs d'activité, ses tâches, ses installations, ses conditions d'exercice du métier (santé, sécurité, modalités d'accueil et de supervision des élèves, nombre de stagiaires).
- Inscription de l'entreprise comme milieu de stage selon l'adéquation des conditions dans l'entreprise au regard des attentes pédagogiques et des programmes.
- Étude comparative de différents organismes impliqués dans la recherche de stages afin d'établir :
 - la concertation,
 - la cohérence,
 - la répartition des demandes,
 - la réduction des sollicitations.

2.3- CONCEPTION ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

LES PRÉALABLES : l'établissement scolaire et l'entreprise auront convenu et clarifié avant l'entente :

- les conditions de travail de l'élève;
- sa couverture par la CSST;
- les assurances responsabilités;
- de la sécurité et des procédures en cas d'accident ;
- en période de stage, **l'élève n'est pas rémunéré** et la commission scolaire s'assure que l'élève est couvert par la CSST (en remplissant le formulaire « déclaration des stagiaires ») et s'acquitte des obligations associées à l'inscription des stagiaires comme les cotisations annuelles;
- si l'entreprise verse un salaire, celle-ci doit assumer ces obligations.

L'élève qui n'est pas rémunéré est habituellement couvert en vertu de l'assurance responsabilité civile de la commission scolaire pour tout bris d'équipement ou de matériel résultant d'une omission ou d'une faute commise. La commission scolaire doit disposer d'une telle couverture d'assurance.

Il importe de déterminer précisément...

- Les conditions de réalisation inscrites et formalisées dans un protocole.
- Les obligations et responsabilités de l'employeur, de l'élève et du personnel collaborant à la formation.
- Le plan de formation personnalisé de l'élève et une fiche de renseignements.
- Les ententes avec les organismes syndicaux ou une association patronale.

C - Éléments à considérer pour la mise en œuvre du parcours de formation axée sur l'emploi _ PFAE (3)

3- ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE STAGIAIRE

3.1- ORGANISATION D'UN STAGE CONFORME AU PLAN DE FORMATION DE L'ÉLÈVE

- Le choix d'un stage découle du plan de formation de l'élève.

En FPT

- L'élève définit ses aspirations au cours des stages d'insertion professionnelle.
- L'élève a l'occasion de développer ainsi un ensemble de compétences spécifiques variées s'appliquant à différents secteurs d'activité.
- Ultérieurement pour sa qualification, l'élève choisit, selon ses intérêts et capacités, un stage qui développe un grand nombre de compétences relevant d'un même secteur
ou
des compétences simples variées dans différents secteurs d'emploi,
ou
selon les capacités de l'élève, des compétences plus complexes afin de lui permettre d'emprunter la passerelle vers la poursuite d'un métier semi-spécialité au cours de la 3^e année de la FPT.

En FMS

- L'élève fait un stage en milieu de travail afin de développer toutes les compétences spécifiques obligatoires du métier semi-spécialisé, *idéalement dans un même milieu*. Si l'élève ne peut développer toutes les compétences spécifiques obligatoires il doit être intégré dans un autre milieu.

La FPT et la FMS

- La FPT et la FMS préconisent des stages organisés sur une base individuelle à l'extérieur des murs de l'école, dans une entreprise où l'élève côtoie des travailleurs en exercice.
Un stage à l'interne (école, commission scolaire) est exceptionnel et tient compte des besoins particuliers d'un élève. L'école et la commission scolaire sont des employeurs et la fonction de supervision amène l'élève à développer des compétences spécifiques inscrites au RÉPERTOIRE des métiers semi-spécialisés.

3.2- SOUTIEN DANS LA DÉMARCHÉ DE JUMELAGE DE L'ÉLÈVE À SON MILIEU DE STAGE

- L'établissement scolaire recherche la meilleure adéquation possible entre les capacités, les besoins et les centres d'intérêt de chaque élève et les caractéristiques des entreprises ou des organismes d'accueil selon le degré d'autonomie de l'élève et son expérience en milieu de travail.
- Le jumelage des élèves à différentes entreprises est, *au début*, effectué par l'établissement scolaire. Par la suite, le jumelage évolue vers une offre de service de l'élève en réponse à des appels de candidature des employeurs suivie d'entrevue de sélection.
Étapes :
 - rencontre avec le supérieur du milieu de travail pour élaborer, avec lui, le plan de formation du stagiaire;
 - clarification d'accompagnement par les services complémentaires, s'il y a lieu;
 - présentation du stagiaire (activité délicate à soigner), moment privilégié pour poser les bases de confiance avec le soutien du superviseur du milieu scolaire en regard des *forces*, des *besoins* et des *objectifs de formation* de l'élève;
 - entente formelle sur le plan de formation (termes compris, convenus et appliqués par les parties concernées).
- L'élève, avec l'aide du superviseur en milieu scolaire...
 - s'approprie les objectifs, exigences et modalités de déroulement du stage;
 - connaît certains détails pratiques :
 - horaire de travail,
 - trajet et modalités de transport,
 - prévision des repas, des vêtements et de l'équipement,
 - règles de santé et de sécurité.

C - Éléments à considérer pour la mise en œuvre du parcours de formation axée sur l'emploi _ PFAE (3)

3- ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE STAGIAIRE

3.3- SUPERVISION DE L'ÉLÈVE EN MILIEU DE STAGE

- Les activités de supervision en entreprise visent à accompagner l'élève dans le développement des compétences des programmes « *insertion professionnelle* » ou « *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* ».
- La présence régulière du *superviseur du milieu scolaire* est essentielle (échanges individuels sur les apprentissages réalisés, succès, réinvestissements possibles, difficultés éprouvées et pistes de solution, qualité de l'intégration à la vie professionnelle de l'entreprise, ressources mises à la disposition de l'élève, supervision continue).
- Le *superviseur du milieu de travail* désigné par l'entreprise exerce, par sa présence régulière, un rôle relationnel prépondérant (point de référence sécurisant et présent) :
 - suivre la progression de l'élève en contexte de stage, sur le plan technique et sur le plan relationnel;
 - transmettre son expertise au regard des pratiques professionnelles;
 - se donner en modèle, guider l'élève dans l'exécution des tâches, objectiver avec lui les raisons de ses actions :

simple répétition de gestes professionnels

 ← vers →

évolution permanente de son métier et de son projet professionnel
 - accueillir l'élève, le familiariser avec la culture de l'entreprise, faciliter son intégration sociale, valider les perceptions et comportements de l'élève, adapter ses interventions aux besoins de l'élève;
 - MENTOR et FORMATEUR, le superviseur en milieu de travail a une influence marquante sur l'élève et il doit en être sensibilisé.
- La présence d'un *accompagnement particulier* en milieu de stage, par le *personnel des services complémentaires* permet :
 - de soutenir l'élève sur le plan des apprentissages ou du comportement ;
 - de l'aider à exercer les gestes techniques ou les habiletés sociales associés à son activité de travail.

Préalable : *concertation étroite* entre le personnel du milieu scolaire et celui du milieu de travail :

- Rencontres mensuelles entre les superviseurs pour vérifier la qualité et la conformité des activités d'apprentissage.

3.4- CONSIGNATION DE L'INFORMATION SUR LES APPRENTISSAGES RÉALISÉS EN STAGE

La responsabilité de l'évaluation appartient à l'enseignant responsable du programme insertion professionnelle ou préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

La concertation permet :

- d'attirer l'attention du superviseur du milieu du travail sur les éléments d'observation des compétences du programme;
- de lui fournir les outils nécessaires pour les consigner;
- de recueillir un ensemble de renseignements objectifs, pertinents et suffisants permettant à l'enseignant de porter un jugement éclairé sur le développement des compétences de l'élève et de lui fournir une rétroaction significative;
- d'aider l'élève à reconnaître ses forces, ses besoins et les actions nécessaires à sa réussite par le partage de la qualité des accomplissements.

Guide d'organisation des stages en milieu de travail

D - Planification, par l'enseignant, de l'intervention en « INSERTION PROFESSIONNELLE » et en « PRÉPARATION À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ »

<i>Planification organisationnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conception de la grille horaire. ■ Allocation et affectation des ressources. ■ Recrutement et fidélisation des milieux de stages. ■ Constitution d'un répertoire d'entreprises et d'organismes partenaires. ■ Conception et signature d'un protocole d'entente. ■ Organisation d'un stage conforme au plan de formation de l'élève. ■ Soutien à la démarche de jumelage de l'élève à son milieu de stage. ■ Accompagnement de l'élève en milieu de stage. ■ Cueillette d'information sur les apprentissages réalisés en stage.
<i>Planification de l'intervention en insertion professionnelle et en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé</i>	<p>En classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien dans l'anticipation des besoins liés au stage (transport, vêtement, repas, etc). ■ Soutien dans la détermination des compétences visées et des attitudes et comportements à développer en stage. ■ Préparation immédiate de l'élève à chaque séjour en entreprise.
	<p>En entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation et accueil de l'élève. ■ Accompagnement et suivi de l'élève. ■ Observation de l'élève par le superviseur en milieu de travail en vue de l'évaluation par l'enseignant.
	<p>En classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Retour réflexif sur les expériences vécues et les apprentissages réalisés. ■ Partage et transfert des apprentissages. ■ Identification des apprentissages à réaliser en formation générale. ■ Soutien particulier pour les difficultés persistantes et relance de la formation.

E - Grille -- PROPOSITION

CONTEXTE : Le projet propose deux grilles horaires (FPT – FMS) permettant de regrouper un *milieu à faible population* dans un même groupe classe en utilisant le temps non réparti de la formation générale.

MODALITÉS :

- grille horaire distribuée sur un cycle de 10 jours (convergence avec l'horaire de l'entreprise – 5 jours) -- 75 minutes /par période -- 4 périodes /par jour, selon une diagonale;
- attribution des périodes de chaque discipline faite dans le respect du temps prescrit par le régime pédagogique;
- le temps prescrit en *insertion professionnelle* et en *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* est distribué de façon à allouer des journées complètes en classe chaque semaine et consécutives au stage, tout en assurant une période d'enseignement collectif;
- pour la FPT, les stages sont de durée variable selon les périodes de l'année, tout en permettant, au cours de la 3^e année, d'emprunter la passerelle de 375 heures vers la préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé;
- les stages FPT (an 3) et FMS se terminent en juin;
- grille horaire tenant compte de la disponibilité des spécialistes en éducation physique et à la santé de même qu'en langue seconde (préférentiellement en début ou en fin de journée, tout au long de l'année);
- grille horaire tenant compte de la disponibilité du gymnase et du laboratoire de technologie.